



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sida

Question écrite n° 9197

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la lutte contre le sida. Le sida, avec plus de 3 millions de morts et 42 millions de personnes infectées dans le monde en 2002, s'affirme comme un fléau toujours plus meurtrier. Il s'étend rapidement, au-delà de l'Afrique, à d'autres continents, au point de menacer la stabilité de la planète. La vaste majorité des malades dans le monde n'a toujours pas accès aux traitements, et l'infection se propage au rythme alarmant de 14 000 nouveaux cas par jour (+ 5 millions en 2002). Pour la première fois de l'histoire de l'épidémie, les femmes représentent 50 % de l'ensemble des personnes adultes séropositives (contre 48 % en 2001), selon l'ONUSIDA. Au-delà de la mise en place d'une politique de prévention en France, il semble indispensable que la France appuie une politique européenne de lutte contre cette maladie, en solidarité avec les pays les plus touchés. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles positions il entend défendre au sein du conseil européen des ministres de la santé.

Texte de la réponse

Le ministère chargé de la santé, de la famille et des personnes handicapées partage les préoccupations exprimées quant à la gravité de la situation du Sida dans le monde, tout particulièrement en Afrique où l'extension de l'épidémie se conjugue avec les difficultés majeures d'accès au traitement des personnes atteintes mais aussi dans les régions d'Asie et d'Europe orientale où l'extension de l'épidémie est plus récente. Le ministère de la santé agit en étroite liaison avec les autres ministères concernées, sous l'impulsion donnée par le Président de la République, pour promouvoir une politique internationale ambitieuse de lutte contre la maladie, associant les efforts de prévention qui ne peuvent être relâchés nulle part, à la mobilisation en faveur de l'accès au traitement des personnes atteintes dans les pays qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour faire face aux besoins. Cette action se développe à plusieurs niveaux, et en particulier à travers la mobilisation des Etats membres de l'Union européenne. Elle comporte le soutien des partenariats hospitaliers développés dans le cadre de l'initiative ESTHER (Ensemble pour une solidarité thérapeutique hospitalière en réseau), initiative française à laquelle se sont déjà associés l'Espagne, l'Italie, le Portugal et le Luxembourg. Elle répond aux demandes pressantes de financement permettant d'assurer le respect des engagements du Fonds mondial contre le sida, la tuberculose et le paludisme, d'abord en triplant notre contribution nationale, qui passe de 50 à 150 millions d'euros et en plaidant la cause de l'augmentation de ces financements auprès de la Commission européenne et des autres Etats membre de l'Union. La France agit également avec les partenaires de l'Union pour permettre la mise en oeuvre des accords de Doha adoptés dans le cadre de l'OMC, afin de trouver des solutions aux difficultés liées à la protection des brevets portant sur les médicaments, difficultés qui ne doivent pas entraver la recherche de solutions justifiées par le caractère d'exceptionnelle gravité de la situation du sida et visant à rendre les médicaments génériques accessibles dans les pays qui ne disposent pas d'industries pharmaceutiques capables de les produire.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9197

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 23 juin 2003

Question publiée le : 23 décembre 2002, page 5125

Réponse publiée le : 30 juin 2003, page 5261